



**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil d'administration - Soixante-dixième session**

Rome, 13-14 septembre 2000

**PARTICIPATION DU FIDA À L'INITIATIVE RENFORCÉE POUR LA RÉDUCTION DE  
LA DETTE DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS (PPTE)**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b>		<b>1</b>
Première partie	État de l'Initiative PPTE renforcée et participation du FIDA	1
Deuxième partie	Pays dont le cas doit être examiné par le Conseil d'administration	3
Troisième partie	Recommandation	10
<b>Annexes</b>		
I	Modalités de renforcement de l'Initiative PPTE	13
II	Liste des PPTE et calendrier	14
III	Le document stratégique sur la réduction de la pauvreté	15
IV	L'Initiative PPTE renforcée: estimations du coût potentiel par créancier selon la Banque mondiale/FMI	16
V	Bolivie	17
VI	Mauritanie	21
VII	Mozambique	24
VIII	République-Unie de Tanzanie	25
IX	Ouganda	27
X	Principal non remboursé des prêts aux PPTE au 31 décembre 1999	30



## SIGLES

DSL	Document stratégique sur la lutte contre la pauvreté
FLPC	Facilité pour la lutte contre la pauvreté et pour la croissance
PEAP	Plan d'action pour l'éradication de la pauvreté
VAN	Valeur actualisée nette

## INTRODUCTION

1. Le présent document a pour objet;
  - a) de fournir au Conseil d'administration un rapport sur l'état d'avancement de l'Initiative renforcée pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE); et
  - b) de demander au Conseil d'administration de prendre les décisions suivantes:
    - i) révision à la hausse de l'allègement de la dette au point d'achèvement, approuvée précédemment par le Conseil au titre des modalités initiales de l'Initiative PPTE pour le Burkina Faso;
    - ii) augmentation de l'allègement de la dette approuvée par le Conseil au titre des modalités initiales de l'Initiative PPTE, afin de faire face aux besoins résultant de l'Initiative PPTE renforcée pour la Bolivie, le Mozambique et l'Ouganda;
    - iii) allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée pour la Mauritanie et la République-Unie de Tanzanie, deux nouveaux pays dont le cas est envisagé.

### **PREMIÈRE PARTIE - ÉTAT DE L'INITIATIVE PPTE RENFORCÉE ET PARTICIPATION DU FIDA**

2. **État d'avancement de l'Initiative PPTE.** L'Initiative PPTE a été mise en route à la fin de 1996 lors de la réunion annuelle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Peu après son lancement, la lenteur de sa mise en oeuvre, le nombre limité de pays couverts, l'insuffisance des allègements accordés, notamment en début de période, et le manque de rapport explicite entre l'allègement de la dette et l'éradication de la pauvreté sont apparus comme autant d'éléments préoccupants. Pour y remédier, plusieurs membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont établi des propositions détaillées en vue d'améliorer la conception de l'Initiative. À la mi-1999, le Sommet du G-8, tenu à Cologne (Allemagne), a défini les grandes orientations d'un plan de renforcement de l'Initiative PPTE. À la suite du Sommet du G-8, la Banque mondiale et le FMI ont engagé des consultations pour mettre au point les nouvelles modalités de l'Initiative PPTE. Dans un communiqué publié le 26 septembre 1999, les Coprésidents de la réunion conjointe du Comité intérimaire et du Comité du développement se sont déclarés favorables au lancement de l'Initiative renforcée PPTE.

3. L'Initiative renforcée comprend les principales modalités suivantes: abaissement des seuils d'admissibilité et des ratios de la dette retenus comme objectif; octroi de l'allègement encouragé à partir du point de décision; chaque pays est incité à élaborer une stratégie globale de réduction de la pauvreté liée à des objectifs de développement convenus au plan international et assortis d'indicateurs mesurables permettant d'en suivre l'application. On trouvera à l'annexe I les principaux paramètres des modalités renforcées de l'Initiative PPTE. En conséquence, un plus grand nombre de pays obtiendront un allègement plus rapidement, ce qui leur permettra de ramener durablement leur endettement à un niveau supportable (la nouvelle liste des pays concernés, accompagnée d'un calendrier provisoire figure à l'annexe II). Depuis le début de l'Initiative PPTE, le FIDA a toujours cherché à lier l'allègement de la dette et la réalisation par les pays concernés d'objectifs spécifiques en matière de réduction de la pauvreté; cette question est désormais au coeur de la concertation. L'un des éléments de cet important processus, le document stratégique sur la lutte contre la pauvreté (DSLPP) est exposé en détail à l'annexe III. Avec ces nouvelles modalités, le coût total de l'Initiative PPTE passe à

28,2 milliards de USD<sup>1</sup> (voir annexe IV). La contribution apportée par les créanciers bilatéraux sera considérable, en particulier celle du Club de Paris, animé depuis longtemps par la France, avec le vigoureux soutien d'un certain nombre d'autres pays membres de l'OCDE. Il est à noter que les chiffres actuellement disponibles sont des estimations provisoires.

4. Au 31 mai 2000, un allègement de la dette de neuf pays avait été convenu pour un montant total d'environ 14,2 milliards de USD au titre du service de la dette (7,8 milliards de USD en VAN); à ce jour, quatre pays ont atteint le point d'achèvement au titre des modalités initiales, et un autre – l'Ouganda – au titre des modalités renforcées. En outre, les conseils de la Banque mondiale et du FMI ont examiné l'admissibilité de sept autres pays (examen des documents provisoires). Les pays admissibles – Éthiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras et Nicaragua – pourraient remplir les conditions voulues pour bénéficier d'un allègement de dette global d'environ 11 milliards de USD. Deux autres pays, dont la dette était considérée comme supportable selon les modalités initiales – le Bénin et le Sénégal – font l'objet d'un nouvel examen et devraient être admis à bénéficier d'un allègement de leur dette dans le cadre de l'Initiative renforcée. Enfin, une vingtaine de pays pourraient bénéficier d'un allègement de leur dette d'ici la fin de 2000, représentant plus de 30 milliards de USD au titre du service de la dette (soit environ 17 milliards en VAN). Comme l'indiquent les évaluations informelles relatives à chaque pays, le chiffre effectif dépendra des progrès accomplis par ces pays dans la poursuite des réformes macroéconomiques, structurelles et sociales.

5. À ce stade, les Conseils de la Banque mondiale et du FMI auront examiné les DSLP provisoires de la Bolivie, du Mozambique, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie pour prendre leurs décisions respectives sur l'Initiative PPTE. En outre, le document de l'Initiative PPTE pour la Mauritanie indique les efforts consentis par ce pays pour réduire la pauvreté et fixe un délai pour l'établissement d'une stratégie de lutte contre la pauvreté avec la participation de tous les intéressés. Les Conseils de la Banque mondiale et du FMI ont également examiné un DSLP provisoire pour Sao-Tomé-et-Principe, ainsi qu'un DSLP complet pour l'Ouganda, que ce pays devait fournir pour atteindre son point d'achèvement au titre de l'Initiative renforcée. Les autres pays qui préparent actuellement des DSLP provisoires et complets pour un prochain examen des Conseils de la Banque mondiale et du FMI sont les suivants: Bénin, Burkina Faso, République centrafricaine, Honduras, Malawi, Niger, Sénégal et Zambie.

**Tableau 1: Allègement de la dette approuvé par le Conseil du FIDA**

Pays	Bolivie	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guyana	Mali	Mozambique	Ouganda	Total
Montant total de l'allègement de la dette en VAN approuvé (DTS)	2 200 000	1 390 860	164 300	630 000	1 575 000	7 741 870	4 160 000	17 862 030
En USD courants								23 578 237

<sup>1</sup> Un droit de tirage spécial (DTS) = 1,32002 USD au 31 mai 2000.

6. **Participation du FIDA.** Le Conseil d'administration du FIDA a approuvé le principe de l'engagement du FIDA à participer à l'Initiative PPTE initiale à sa session de décembre 1996<sup>2</sup>, et le Conseil des gouverneurs a approuvé, en février 1997, par la résolution 101/XX<sup>3</sup>, les modalités de la participation du FIDA à l'Initiative PPTE initiale. Au titre du dispositif initial, le Conseil d'administration a approuvé des allègements de dette pour sept pays<sup>4</sup>: Bolivie, Burkina Faso,

<sup>1</sup> En valeur actualisée nette (VAN) 1999.

<sup>2</sup> Sur la base du document EB 96/59/R.73.

<sup>3</sup> Sur la base des documents GC 20/L.6 et GC 20/L.6/Add.1.

<sup>4</sup> Voir documents: EB 97/61/R.14/Rev.1, EB 97/62/R.10/Rev.1, EB 98/64/R.11, EB 98/64/R.12/Rev.1, EB 98/64/R.13, EB 98/64/R.14, et EB 99/66/R.12 pour les sept pays en question; ainsi que le document EB 98/65/R.8/Rev.1 pour un aperçu général.



Côte d'Ivoire, Guyana, Mali, Mozambique et Ouganda (voir tableau 1). Ainsi, le Fonds s'est engagé jusqu'à présent à accorder un allègement global de l'ordre de 23,6 millions de USD. Pour répondre aux besoins de ressources du FIDA liés à l'Initiative PPTE, le Gouvernement néerlandais s'est engagé à fournir 26,62 millions de NLG (environ 15,4 millions de USD) de ressources "complémentaires" dans le cadre de la quatrième reconstitution des ressources du FIDA. Outre la contribution des Pays-Bas, la participation du FIDA à l'Initiative PPTE est actuellement financée sur des ressources internes qui seraient autrement disponibles pour des engagements de prêts et de dons dans le cadre du programme de travail.

7. Sur la base des documents GC 23/L.7 et GC 23/L.7/Corr.1, le Conseil des gouverneurs a décidé en février 2000 que le FIDA participerait pleinement à l'Initiative PPTE renforcée. Un effort sera fait pour mobiliser des ressources externes supplémentaires afin de contribuer au financement de la participation du FIDA à l'Initiative PPTE et entre-temps le FIDA internalisera les coûts de sa participation à cette initiative.

## **DEUXIÈME PARTIE - PAYS DONT LE CAS DOIT ÊTRE EXAMINÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

8. Le Conseil d'administration est invité à examiner les décisions relatives à l'Initiative PPTE pour les pays suivants: Bolivie, Burkina Faso, Mauritanie, Mozambique, Ouganda et République-Unie de Tanzanie. Le tableau 2 récapitule les modalités techniques des propositions. À l'exception du Burkina Faso - décision au point d'achèvement au titre du dispositif initial – et de l'Ouganda – parvenu au point d'achèvement au titre de l'Initiative renforcée, l'allègement au titre de l'Initiative renforcée deviendra effectif dans tous les autres cas lorsque le "point d'achèvement flottant" aura été atteint et lorsqu'un accord aura été conclu avec le gouvernement intéressé. Le FIDA n'accordera pas d'allègement provisoire, mais continuera, conformément à son dispositif initial, à concentrer l'allègement en début de période.

**Tableau 2: Modalités techniques**

Pays	Bolivie	Burkina Faso	Mauritanie <sup>a)</sup>	Mozambique	République- Unie de Tanzanie	Ouganda
Date limite pour la dette admissible	Déc. 1998	Déc. 1999	Déc. 1998	Déc. 1998	Juin 1999	Juin 1999
Encours total du service de la dette (DTS)	32 610 471	25 533 651	34 912 948	32 271 650	49 530 777	50 181 004
Taux d'actualisation (%)	5,25	5,589	5,25	5,25	4,87	4,87
VAN de l'encours total du service de la dette (DTS)	18 754 998	11 193 315	15 158 293	14 801 914	22 121 593	23 655 279
Facteur commun de réduction de la dette: % de la VAN de l'allègement de la dette	35	26,4	50	72,1	54	54
Montant total de la VAN de l'allègement de dette requis (DTS)	<b>6 564 249</b>	<b>2 955 035</b>	<b>7 579 147</b>	<b>10 672 180</b>	<b>11 945 660</b>	<b>12 773 851</b>
<i>(Dont précédemment approuvé par le Conseil d'administration)</i>	<i>(2 200 000)</i>	<i>(1 390 860)</i>	<i>(-)</i>	<i>(7 741 870)</i>	<i>(-)</i>	<i>(4 160 000)</i>
Allègement de dette déjà accordé au 31 mai 2000 (DTS) – valeur nominale	2 574 649	0	-	161 264,93	-	2 481 274,6
<i>(Arriérés au 31 mai 2000) (DTS)</i>	0	0	<i>(93 674)</i>	0	0	0
Montant net de l'allègement de dette requis en VAN (DTS)	3 989 600	2 955 035	7 579 146	10 510 915	11 945 660	10 292 576
Calendrier d'allègement (en années) <sup>b)</sup>	4	6	12	20	14	10
Réduction requise des remboursements futurs en valeur nominale, en pourcentage du service de la dette <sup>b)</sup>	100	100	100	100	100	100
Coût en valeur nominale de l'allègement (DTS) <sup>b)</sup>	4 926 359	3 704 738	11 400 148	18 951 262	17 932 401	14 170 254
Observations	Initiative PPTE renforcée – révision à la hausse du montant initial	Initiative PPTE initiale, révision à la hausse au point d'achèvement	Initiative PPTE renforcée	Initiative PPTE renforcée – révision à la hausse du montant initial	Initiative PPTE renforcée	Initiative PPTE renforcée – révision à la hausse du montant initial

a) Admissible en vertu des critères budgétaires.

b) Le calendrier et les montants en valeur nominale de l'allègement sont donnés à titre indicatif; ils seront fondés sur les besoins d'allègement en VAN, nets des arriérés en VAN (conformément à la politique du FIDA en matière d'arriérés) et de l'allègement déjà accordé au point d'achèvement, lorsque ce point est atteint.

9. **Bolivie.** Le Conseil d'administration est invité à examiner une révision à la hausse de l'allègement de la dette précédemment approuvé dans le cadre du dispositif initial de l'Initiative PPTE afin de permettre à la Bolivie de bénéficier des nouvelles modalités de l'Initiative PPTE. La décision de principe concernant la participation du FIDA à l'allègement de la dette de la Bolivie a été prise par le Conseil d'administration sur la base du document EB 98/64/R.13.

10. Pour ramener la VAN du ratio de la dette aux exportations de la Bolivie à l'objectif de 150% fixé par l'Initiative renforcée, l'ensemble de ses créanciers devront accorder un allègement total de la dette estimé à 854 millions de USD en VAN. Ce chiffre représente, pour chaque créancier multilatéral, 29,5% de l'encours total de la dette en VAN à la fin de 1998, une fois que toutes les mesures d'assistance prévues dans le cadre des modalités initiales auront été appliquées, ce qui devrait permettre un allègement du service de la dette atteignant à terme près de 1,3 milliard de USD. Ce montant s'ajoute à un allègement de 760 millions de USD (soit 448 millions de USD en VAN), accordé au titre des modalités initiales de l'Initiative PPTE. Au total, l'Initiative PPTE (modalités initiales et modalités renforcées) doit aboutir à une réduction de 35% de la VAN de la dette publique extérieure de la Bolivie.

11. Selon les modalités renforcées de l'Initiative PPTE, l'allègement de la dette devient irrévocable une fois que le pays a atteint le "point d'achèvement flottant". Pour la Bolivie, cela sera le cas lorsqu'une stratégie de lutte contre la pauvreté aura été adoptée – avec la participation de la société civile. On trouvera à l'annexe V un aperçu général de la stratégie de lutte contre la pauvreté du pays et des principaux objectifs à atteindre pour déclencher l'accession au point d'achèvement.





12. **Burkina Faso.** Le Conseil d'administration a pris la décision de principe d'une participation du FIDA à l'allègement de la dette du Burkina Faso sur la base du document de stratégie EB 97/62/R.10/Rev.1. Le Burkina Faso a maintenant atteint le point d'achèvement au titre des modalités initiales de l'Initiative PPTE mais, en raison de la détérioration entre le point de décision et le point d'achèvement du ratio de sa dette par rapport à ses exportations en VAN, il est nécessaire de réviser à la hausse le montant de l'allègement initialement approuvé. Le Conseil d'administration du FIDA devra aussi envisager, à un stade ultérieur, une révision à la hausse au titre des modalités renforcées de l'Initiative PPTE.

13. Au point d'achèvement, la VAN du ratio de la dette par rapport aux exportations du Burkina Faso, compte tenu de l'effet des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette, était estimé à 279% à la fin de 1999, alors qu'on avait prévu un ratio de 238% dans le document établi au point de décision. L'assistance engagée au titre des modalités initiales de l'Initiative au point de décision ne ramènerait ce ratio qu'à 242%, alors qu'il était prévu de l'abaisser à 205%. Conformément aux modalités initiales, si l'aide fournie au point d'achèvement n'est pas suffisante pour ramener, à 10% près, la VAN du ratio de la dette aux exportations au niveau de l'objectif fixé au point de décision (c'est-à-dire entre 195% et 215%), elle doit être révisée à la hausse pour que cet objectif soit atteint. Il faudrait donc accroître de 113 millions de USD le montant de l'assistance engagée au point de décision, ce qui porterait l'aide totale au titre des modalités initiales de l'Initiative à 228 millions de USD en VAN à la fin de 1999, sur lesquels les contributions multilatérales représenteraient 196,4 millions de USD et les contributions bilatérales 32 millions de USD.

14. **Mauritanie.** La Mauritanie est un nouveau pays, dont le cas a été examiné dans le cadre de l'Initiative renforcée. Ce pays affiche un bilan satisfaisant en matière d'ajustement et de réforme sur les plans macro-économique, social et politique. Des réformes structurelles importantes ont été mises en oeuvre et la situation budgétaire a été assainie. Témoin de cet effort, le produit intérieur brut (PIB) augmente à un rythme annuel proche de 5% depuis 1992 et les indicateurs sociaux se sont beaucoup améliorés; toutefois, 50% de la population vit encore au-dessous du seuil de pauvreté.

15. Pour ramener, conformément aux critères budgétaires, la VAN du ratio de la dette aux recettes publiques de la Mauritanie à 250%, il faudrait que l'allègement total accordé par tous les créanciers de ce pays s'élève à 622 millions de USD en VAN. Cela représente pour chaque créancier multilatéral 50% de la VAN totale de l'encours de la dette à la fin de 1998. Il devrait en résulter à terme un allègement du service de la dette de l'ordre de 1,1 milliard de USD, qui permettra une économie de 36 millions de USD par an sur le service de la dette au cours des dix prochaines années. Conformément au partage proportionnel de la charge de la VAN de l'encours de la dette à la fin de 1998, la contribution des créanciers multilatéraux serait de 361 millions de USD et celle des créanciers bilatéraux de 261 millions de USD.

16. L'assistance devient irrévocable lorsque le pays atteint le "point d'achèvement flottant", qui est déclenché par la mise en oeuvre satisfaisante d'un ensemble de réformes préalablement définies dans les domaines macroéconomique, structurel et social. Pour parvenir au point d'achèvement, la Mauritanie doit: a) établir, en y associant largement la société civile, un document stratégique sur la lutte contre la pauvreté (DSLIP) détaillé; et b) mettre en oeuvre la stratégie pendant au moins un an. Le DSLIP servira aussi de base pour l'octroi de l'aide future à des conditions libérales accordée par la Banque mondiale et le FMI. On trouvera à l'annexe VI un aperçu général de la stratégie de lutte contre la pauvreté du pays ainsi que les principaux objectifs qu'il doit atteindre pour déclencher l'accession au point d'achèvement.

17. **Mozambique.** Le Conseil d'administration a pris la décision de principe concernant la participation du FIDA à l'allègement de la dette du Mozambique sur la base du document stratégique EB 98/64/R.12/Rev.1. C'est le deuxième cas (l'Ouganda étant le premier) pour lequel le Conseil

d'administration est invité à envisager une révision à la hausse de l'allègement de la dette approuvé antérieurement dans le cadre des modalités initiales de l'Initiative afin de permettre à un pays de bénéficier des modalités renforcées de cette Initiative.

18. Le Mozambique a accompli d'importants progrès vers la stabilité macroéconomique, en réalisant des réformes structurelles et en renforçant ses politiques de lutte contre la pauvreté. Au cours des quatre dernières années, le PIB réel a augmenté de près de 10% par an en moyenne, tandis que le taux annuel moyen d'inflation est tombé d'environ 47% à 2%. Le Mozambique a également déployé au cours des dernières années de vigoureux efforts d'ajustement structurel, notamment dans les domaines de la gestion budgétaire, de la gouvernance et de l'administration publique ainsi que du développement du secteur privé. Malgré les difficultés imputables aux récentes inondations, le Mozambique est déterminé à poursuivre ses efforts de manière à pouvoir profiter pleinement de l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE.

19. Pour ramener la VAN du ratio de la dette aux exportations du Mozambique à 150% (fin 1998), les créanciers de ce pays devront, conformément aux modalités renforcées, accorder un allègement total de la dette de 600 millions de USD, soit 254 millions de USD en VAN. Conformément à la décision prise, tous les créanciers accorderont une réduction supplémentaire égale à 9,3% en VAN de leurs créances en cours à la fin de 1998. Au total, l'allègement de la dette s'élèverait à 4,3 milliards de USD (1,97 milliard de USD en VAN) soit 72,1% de l'encours de la dette à la fin de 1998.

20. Le Mozambique atteindra le point d'achèvement une fois qu'il aura rempli les conditions suivantes: a) établir avec la participation de tous les intéressés un DSLP agréé; b) mettre en oeuvre un ensemble agréé de mesures dans le cadre de son DSLP, notamment dans les domaines du développement social, de la réforme du secteur public et du cadre juridique et réglementaire; et c) maintenir un environnement macroéconomique stable, comme permettra de le constater l'application satisfaisante d'un programme soutenu par un arrangement conclu au titre de la facilité du FMI pour la lutte contre la pauvreté et pour la croissance (FLPC). On trouvera à l'annexe VII un aperçu général de la stratégie de lutte contre la pauvreté du pays ainsi que des principaux objectifs qu'il devra atteindre pour déclencher l'accession au point d'achèvement.

21. **République-Unie de Tanzanie.** La République-Unie de Tanzanie constitue un nouveau cas qui a été examiné d'emblée au titre des nouvelles modalités. Le pays peut prétendre à un allègement de sa dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée en raison des importants progrès qu'il a accomplis dans la mise en oeuvre d'un programme complet de réformes macroéconomiques, structurelles et sociales et dans la lutte contre la pauvreté. Au cours des dernières années, le taux de croissance a dépassé en moyenne 4% par an, l'inflation est tombée au-dessous de 7% et l'État a commencé à rembourser sa dette intérieure. La République-Unie de Tanzanie a aussi mis en oeuvre d'importantes réformes dans les secteurs extérieur, financier et public.

22. Pour atteindre l'objectif de 150% de la VAN du ratio de la dette aux exportations, il faudra que tous les créanciers de la République-Unie de Tanzanie accordent un allègement total de 2,03 milliards de USD en VAN. Conformément à la décision prise, tous les créanciers accorderont une réduction de 54% de la VAN de leurs créances en cours à la fin de juin 1999.

23. Le point d'achèvement sera atteint lorsque les conditions ci-après auront été remplies: a) maintien d'un environnement macroéconomique stable, comme permettra de le constater l'application d'un programme soutenu en vertu d'un accord conclu dans le cadre de la FLPC du FMI, et de mesures spécifiques de réforme structurelle dans les domaines de la gouvernance, de la gestion des finances publiques, de la réforme fiscale et de l'amélioration de l'environnement commercial et du fonctionnement des services collectifs; b) établissement avec la participation des intéressés d'un DSLP agréé et d'un premier rapport annuel sur la mise en oeuvre de la stratégie; et c) application d'un



ensemble d'autres mesures visant spécifiquement à réduire la pauvreté. On trouvera à l'annexe VIII un aperçu général de la stratégie de lutte contre la pauvreté du pays ainsi que les principaux objectifs qu'il devra atteindre pour déclencher l'accession au point d'achèvement.

24. **Ouganda.** Le Conseil d'administration a pris la décision de principe concernant la participation du FIDA à l'allègement de la dette de l'Ouganda sur la base du document EB 97/61/R.14/Rev.1. Dans le cas de ce pays également, le Conseil d'administration est invité à envisager une révision à la hausse de l'allègement de la dette approuvée antérieurement au titre des modalités initiales de l'Initiative PPTE afin de permettre à l'Ouganda de bénéficier des modalités renforcées de cette Initiative.

25. L'Ouganda est admis à bénéficier de l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative renforcée en raison de l'efficacité de la stratégie de lutte contre la pauvreté qu'il a mise en oeuvre jusqu'à présent, de l'affectation des ressources dégagées par l'allègement de la dette à ses programmes de lutte contre la pauvreté conformément aux modalités initiales, du processus itératif associant la société civile à l'élaboration de la stratégie de lutte contre la pauvreté, et de l'attachement constant des autorités à la stabilité macroéconomique et à la réforme structurelle. On trouvera à l'annexe IX un aperçu général de la stratégie de lutte contre la pauvreté du pays.

26. Pour ramener la VAN du ratio de la dette aux exportations de l'Ouganda à 150%, il faudra accorder au titre de la facilité renforcée un allègement total de 656 millions de USD en VAN, ce qui équivaut pour chaque créancier multilatéral à 37,51% de la VAN de la dette totale en cours à la fin juin 1999 après avoir tenu pleinement compte de l'aide fournie au titre des modalités initiales. Ainsi l'allègement du service de la dette devrait atteindre à terme quelque 1,3 milliard de USD. Ce montant vient s'ajouter à l'allègement de 650 millions de USD (soit 347 millions de USD en VAN) fourni au point d'achèvement de l'Ouganda, c'est-à-dire en avril 1998, aux termes des modalités initiales. Par conséquent, l'allègement total du service de la dette au titre des modalités initiales et des modalités renforcées de l'Initiative PPTE atteindra quelque 2 milliards de USD. L'Ouganda a déjà atteint le point d'achèvement au titre des modalités renforcées, de sorte que l'allègement de la dette interviendra dès que le Conseil l'aura approuvé et que le gouvernement aura donné son accord.

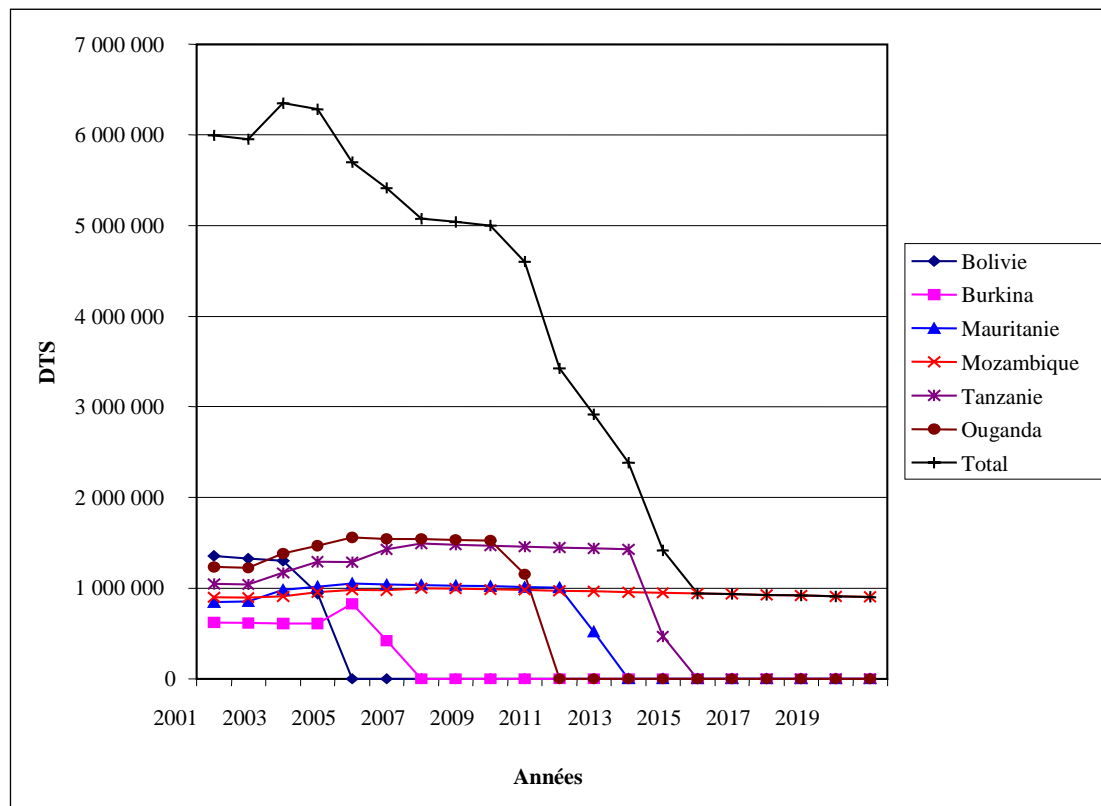
27. **Coût total pour le FIDA.** Comme il est indiqué au tableau 2, le montant total du service de la dette couvert par cette proposition s'élève à 225 millions de DTS (297 millions de USD), soit 106 millions de DTS (140 millions de USD) en VAN. Le montant total de l'allègement de la dette requis pour les six pays se monte à 52,5 millions de DTS (69,3 millions de USD) en VAN.

28. L'estimation provisoire du coût total pour le FIDA de l'allègement de la dette des six pays intéressés, y compris l'allègement approuvé précédemment par le Conseil d'administration (moins l'allègement déjà fourni), est de 71,1 millions de DTS (93,9 millions de USD) en valeur nominale, répartis sur une durée de quatre à 20 ans – selon le pays – en supposant qu'il commencera en 2001 (comme il est indiqué au tableau 3). Il ressort du graphique 1 que le coût annuel en valeur nominale pour l'ensemble des six pays atteindra son niveau maximal, soit 6,4 millions de DTS (8,5 millions de USD) en 2003.

**Tableau 3: Coût annuel pour le FIDA en valeur nominale (en DTS)**

	Bolivie	Burkina	Mauritanie	Mozambique	Tanzanie	Ouganda	Total
2001	1 355 107	619 928	840 888	898 863	1 047 135	1 233 297	5 995 217
2002	1 328 019	615 678	854 424	892 387	1 040 525	1 224 898	5 955 931
2003	1 300 932	611 429	979 043	908 681	1 167 450	1 381 535	6 349 069
2004	942 301	607 179	1 015 319	956 417	1 292 372	1 469 896	6 283 483
2005	0	828 036	1 051 106	980 911	1 283 091	1 557 149	5 700 292
2006	0	422 488	1 043 290	973 503	1 429 373	1 545 619	5 414 273
2007	0	0	1 035 473	1 002 836	1 491 017	1 546 668	5 075 995
2008	0	0	1 027 657	995 153	1 480 026	1 535 044	5 037 879
2009	0	0	1 019 841	987 469	1 469 034	1 523 419	4 999 764
2010	0	0	1 012 025	979 786	1 458 043	1 152 730	4 602 583
2011	0	0	1 004 208	972 102	1 447 052	0	3 423 362
2012	0	0	516 875	964 418	1 436 060	0	2 917 354
2013	0	0	0	956 735	1 425 069	0	2 381 804
2014	0	0	0	949 051	466 156	0	1 415 207
2015	0	0	0	941 367	0	0	941 367
2016	0	0	0	933 684	0	0	933 684
2017	0	0	0	926 000	0	0	926 000
2018	0	0	0	918 317	0	0	918 317
2019	0	0	0	910 633	0	0	910 633
2020	0	0	0	902 949	0	0	902 949
<b>Total</b>	<b>4 926 359</b>	<b>3 704 738</b>	<b>11 400 148</b>	<b>18 951 262</b>	<b>17 932 401</b>	<b>14 170 254</b>	<b>71 085 163</b>

**Graphique 1: Coût annuel pour le FIDA en valeur nominale**



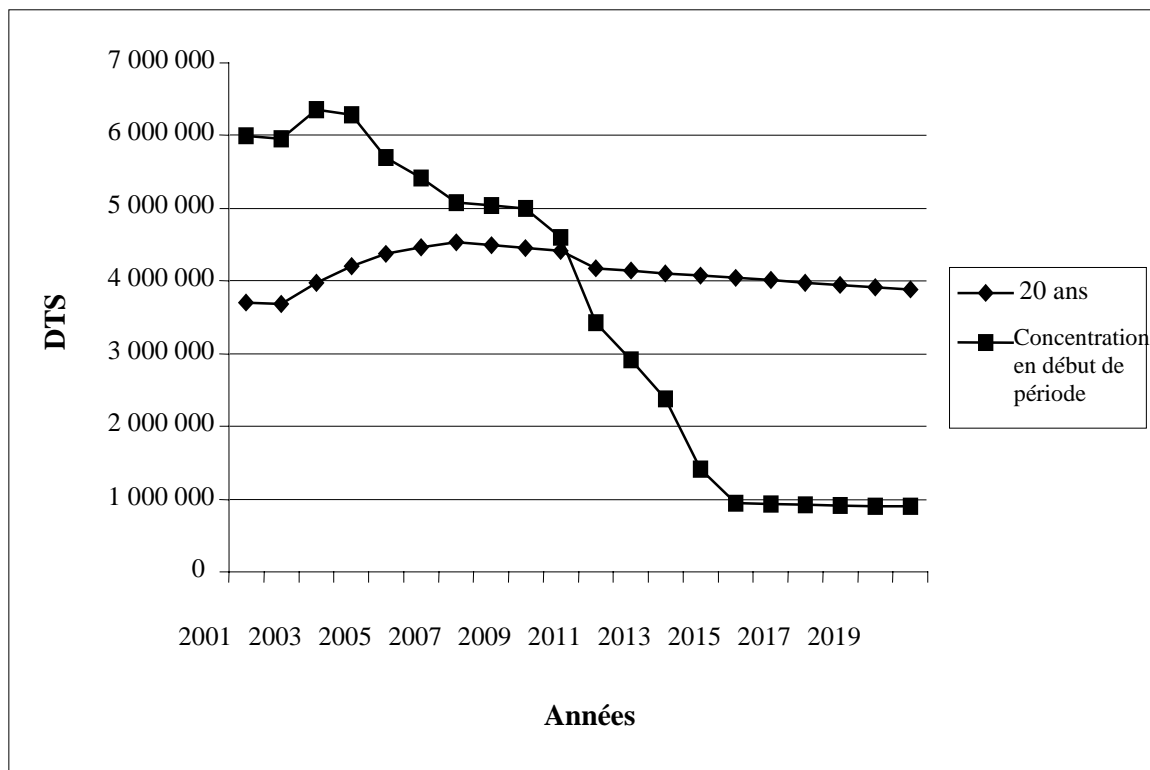
29. Comme il est indiqué à l'annexe X, la dette des six PPTE faisant l'objet de la présente proposition représente environ 22% du total. À supposer que les autres PPTE aient un calendrier moyen d'amortissement et des besoins d'allègement de la dette analogues à ceux de ce groupe de six pays, et qu'il en résulterait des ratios d'allègement de la dette en valeur nominale et des profils d'allègement de la dette comparables, le FIDA devrait faire face à des besoins d'allègement de 38,6 millions de USD en valeur nominale en 2003. Une analyse plus approfondie, fondée sur les chiffres de la fin 1998 exprimés en USD, figure dans le document GC 23/L.7.

30. Le niveau plus élevé des coûts, constaté au cours de certaines années, est dû à la concentration de l'allègement en début de période, conformément à l'esprit de l'Initiative renforcée qui vise à accroître et à accélérer l'allègement de la dette. C'est en fait la conséquence de l'appui à la proposition initiale visant à alléger de 100% le service de la dette jusqu'à ce que l'objectif de l'allègement en VAN ait été atteint. Pour rechercher le meilleur compromis entre l'efficacité des mesures d'allègement de la dette, d'une part, et les conséquences de la participation du FIDA à l'Initiative renforcée sur les ressources dont il dispose pour ses engagements, d'autre part, le FIDA a testé une modalité consistant à réduire les obligations du service de la dette dans une proportion qui permettrait d'atteindre les objectifs de l'allègement sur une durée de 20 ans. On trouvera au tableau 4 et sur le graphique 2 les résultats de cette étude pour les six pays considérés, ainsi qu'une comparaison avec la modalité prévoyant une concentration en début de période. Cette dernière a finalement été retenue pour les raisons suivantes: a) elle répond mieux à l'objectif de l'accélération de l'allègement; b) le coût total en valeur nominale pour un même montant en VAN s'en trouve réduit d'environ 11,4 millions de DTS (15 millions de USD); c) le risque d'arriérés sur les obligations partielles du service de la dette est moindre; d) l'administration des prêts est plus simple.

**Tableau 4: Modalités comparées d'allègement de la dette**  
(en DTS)

	20 ans	Concentration en début de période
2001	3 702 459	5 995 217
2002	3 684 642	5 955 931
2003	3 968 039	6 349 069
2004	4 201 767	6 283 483
2005	4 374 716	5 700 292
2006	4 457 769	5 414 273
2007	4 527 918	5 075 995
2008	4 487 734	5 037 879
2009	4 447 549	4 999 764
2010	4 407 364	4 602 583
2011	4 170 516	3 423 362
2012	4 138 277	2 917 354
2013	4 106 038	2 381 804
2014	4 073 799	1 415 207
2015	4 041 561	941 367
2016	4 009 322	933 684
2017	3 977 083	926 000
2018	3 944 844	918 317
2019	3 912 605	910 633
2020	3 880 367	902 949
<b>Total</b>	<b>82 514 369</b>	<b>71 085 163</b>

**Graphique 2: Différence entre les scénarios**



31. Le Conseil d'administration doit prendre une décision sur des engagements irrévocables élevés et étalés sur plusieurs années au moment où il examine une proposition, dont le coût effectif sera supporté par le FIDA chaque année, tant que l'allègement du service de la dette restera en vigueur. Ce faisant, il prend des engagements sur les rentrées futures, c'est-à-dire en un sens sur la base d'un engagement anticipé. L'allègement de la dette se traduit donc par une réduction de l'apport de ressources, par une baisse future des ressources disponibles chaque année pour les engagements, dont il faut tenir compte dans toutes les discussions relatives à l'adéquation de la base de ressources du FIDA. Le principe de l'additionnalité de l'Initiative PPTE est toutefois sauf, car le programme de travail n'est pas directement concerné. Les états financiers annuels du FIDA rendront compte de l'Initiative PPTE d'une façon tout à fait conforme aux normes comptables internationales en vigueur et le Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE ne servira dorénavant qu'à recevoir des contributions extérieures supplémentaires ainsi que les sommes estimatives correspondant aux besoins annuels de ressources destinées à financer les engagements du FIDA au titre de l'Initiative PPTE. Le Conseil des gouverneurs sera informé de ce fait nouveau.

### TROISIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

32. Je recommande que le Conseil d'administration approuve la contribution proposée à la réduction de la dette de la Bolivie, du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Mozambique, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie envers le FIDA, dans le cadre de l'Initiative PPTE en adoptant la résolution suivante:

**DÉCIDE:** qu'une fois que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international auront déclaré au point d'achèvement que la Bolivie, le Burkina Faso, la Mauritanie, le Mozambique, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie ont rempli les conditions fixées pour l'allègement de leur dette dans le cadre de l'Initiative PPTE, le FIDA réduira la valeur de la dette de la Bolivie, du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Mozambique, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie à son égard, **en annulant leurs obligations semestrielles respectives du service de sa dette** au FIDA (principal, commissions de service et intérêts) à mesure qu'elles deviennent exigibles après le point d'achèvement et dans la limite des valeurs actuelles nettes, exprimées en DTS, indiquées au tableau 5 ci-dessous.

**Tableau 5: Résumé des décisions soumises au Conseil d'administration**

	Décisions soumises au Conseil d'administration					
	Bolivie	Burkina Faso	Mauritanie	Mozambique	Tanzanie	Ouganda
Montant total de l'encours du service de la dette (DTS)	32 610 471	25 533 651	34 912 948	32 271 650	49 530 777	50 181 004
VAN du total de l'encours du service de la dette (DTS)	18 754 998	11 193 315	15 158 293	14 801 914	22 121 593	23 655 279
Total en % de la VAN de l'allègement de la dette	35	26,4	50	72,1	54	54
<b>Montant total de l'allègement requis en VAN, y compris les montants précédemment approuvés par le Conseil d'administration (DTS)*</b>	<b>6 564 249</b>	<b>2 955 035</b>	<b>7 579 147</b>	<b>10 672 180</b>	<b>11 945 660</b>	<b>12 773 851</b>
Modalités	Modalités renforcées - relèvement de l'allègement initial	Modalités initiales - relèvement au point d'achèvement	Modalités renforcées	Modalités renforcées - relèvement de l'allègement initial	Modalités renforcées	Modalités renforcées - relèvement de l'allègement initial

\* Les montants correspondants de l'allègement en valeur nominale sont fournis à titre indicatif dans le tableau 2. Voir également note b) du même tableau.





## MODALITÉS DE RENFORCEMENT DE L'INITIATIVE PPTE

### a) Un allègement accru grâce à:

- l'abaissement du ratio cible de la dette aux exportations en VAN, le ramenant d'une fourchette de 200 à 250% à un niveau de 150%;
- l'abaissement du ratio cible de la dette aux recettes budgétaires en VAN, de 280% à 250%, et un abaissement des seuils d'admissibilité de 40% à 30% (ratio exportations/PIB) et de 20% à 15% (ratio recettes publiques/PIB);
- le calcul du montant de l'allègement sur la base des chiffres réels constatés au point de décision plutôt que des projections établies au point d'achèvement.

### b) Un allègement plus rapide grâce à:

- l'octroi d'un allègement provisoire pendant la période allant du point de décision au point d'achèvement;
- l'institution de points d'achèvement flottants, permettant aux pays qui enregistrent d'excellents résultats d'accéder plus vite au point d'achèvement;
- la concentration de l'allègement de la dette en début de période, sous réserve du respect des échéances exigibles par les créanciers.

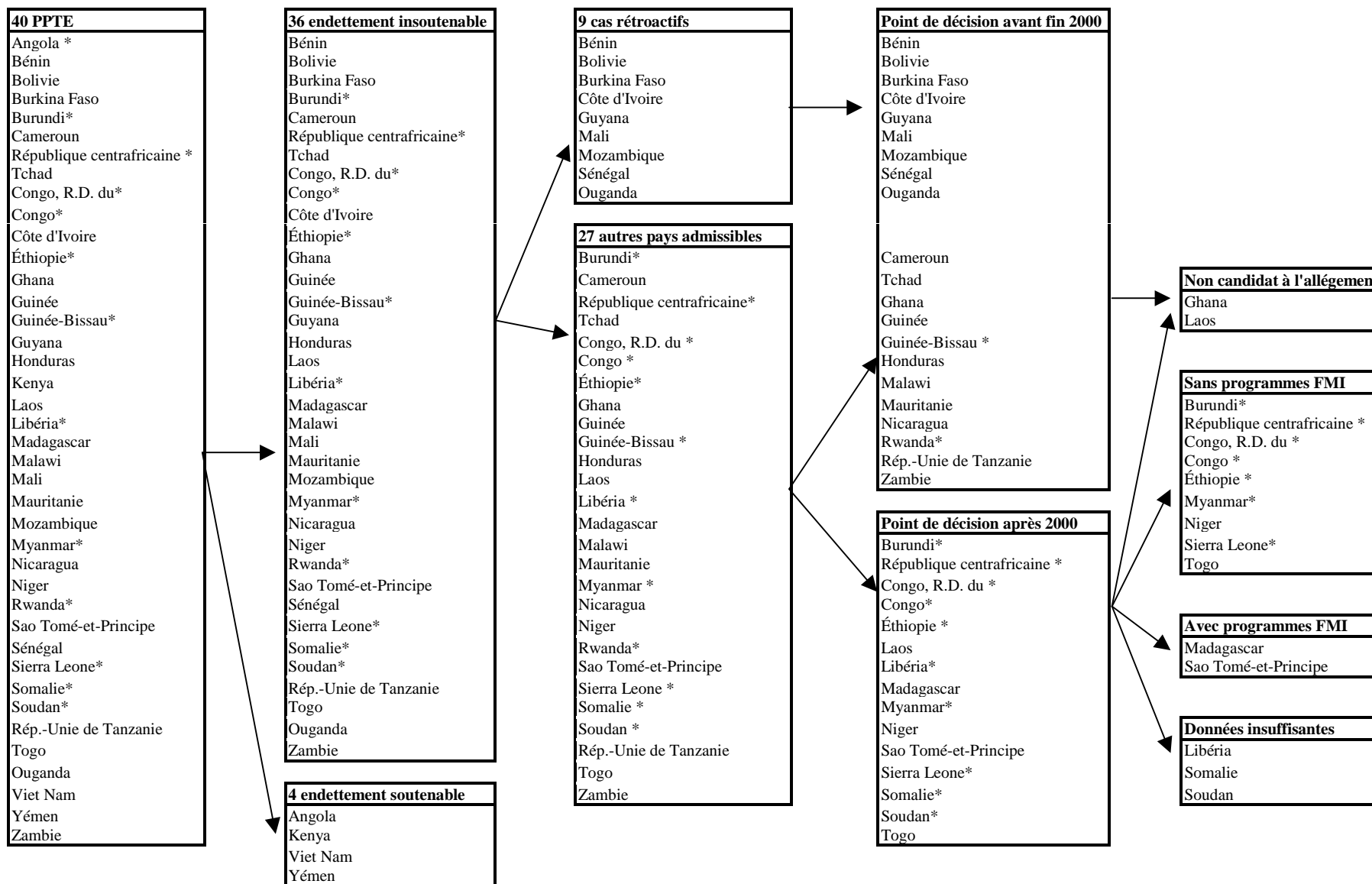
### c) Un lien renforcé avec la lutte contre la pauvreté grâce à:

- l'établissement d'un document stratégique sur la lutte contre la pauvreté – DSLP - (annexe III);
- prise de décisions sur la base de DSLP provisoires, afin d'accélérer l'accès à l'allègement de la dette sans mettre en péril la qualité du processus participatif ni le résultat des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

### d) Résultats:

- plus grande marge de sécurité pour instaurer un degré d'endettement tolérable;
- libération plus précoce d'un volume supérieur de ressources permettant de lutter plus vigoureusement contre la pauvreté;
- impact renforcé sur la pauvreté;
- augmentation du nombre des PPTE pouvant prétendre à un allègement de leur dette, qui passera de 29 à 36, et peut-être davantage;
- augmentation du coût total.

## LISTE DES PPTE ET CALENDRIER



\*/ Théâtre de conflit, suivant la liste parue dans *Quarterly Monitoring Report on Conflict Affected Countries*, janvier-mars 2000.



## LE DOCUMENT STRATÉGIQUE SUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ<sup>5</sup>

### a) Caractéristiques:

- Document cohérent, hautement stratégique et axé sur l'action, qui expose les priorités du gouvernement en matière de stratégie de lutte contre la pauvreté et explicite les incidences budgétaires de ces priorités.
- Il doit assurer une cohérence entre les politiques macroéconomiques, structurelles et sociales d'un pays et ses objectifs en matière de lutte contre la pauvreté et de développement social.
- Il doit servir de base à la conception des opérations de prêt de la Banque mondiale et du FMI et de cadre dans lequel tous les programmes réalisés avec l'appui de la Facilité pour la lutte contre la pauvreté et pour la croissance (FLPC) et de la Banque mondiale.

### b) Contenu:

- Les objectifs à moyen et long terme en matière de lutte contre la pauvreté et de développement social, assortis d'une gamme d'indicateurs appropriés axés sur les résultats et permettant de suivre les progrès accomplis vers la réduction de la pauvreté;
- un cadre macroéconomique cohérent avec les objectifs de la lutte contre la pauvreté et du développement social, à un horizon d'au moins trois ans;
- les réformes et les priorités structurelles, les stratégies sectorielles (calendrier triennal) et les besoins de financement (intérieur et extérieur) à couvrir pour atteindre les objectifs en matière de croissance et de réduction de la pauvreté;
- les mesures de lutte contre la pauvreté et autres politiques sociales liées à une analyse de l'impact social des politiques macroéconomiques et structurelles et les besoins de financement (intérieur et extérieur) qui en découlent; et
- les besoins globaux de financement extérieur pour chaque année du programme.

### c) Processus:

- Il doit être conduit de façon à garantir la transparence et une large participation au choix des objectifs, à la formulation des politiques et au suivi de la mise en oeuvre, et être finalement pris en main par le gouvernement:
  - le gouvernement prend la direction;
  - la participation de la société civile et des autres parties prenantes (par exemple les donateurs) est assurée;
  - les facilités et l'assistance technique de la Banque mondiale et du FMI sont éventuellement disponibles;
  - des examens annuels, et le remaniement du DSLP, par exemple tous les trois ans pour actualiser le dispositif.
- Le cas échéant, il devrait être lié au fonds de développement communautaire (et au bilan commun de pays).

---

<sup>5</sup> Sous réserve que les ressources humaines soient disponibles, le FIDA pourrait souhaiter jouer un rôle plus actif dans le soutien aux PPTE afin d'améliorer la qualité de leur stratégie de lutte contre la pauvreté, du moins dans le cas de certains pays de grande importance stratégique et en étroite collaboration avec ses partenaires stratégiques.

**L'INITIATIVE PPTE RENFORCÉE:  
 ESTIMATIONS DU COÛT POTENTIEL PAR CRÉANCIER SELON  
 LA BANQUE MONDIALE/FMI**

*(en milliards de USD, en VAN de 1999)*

	<b>Estimation des coûts actualisés pour 32 pays* en valeurs 1999</b>	<b>Ventilation</b>
Coût total	28,2	
Créanciers bilatéraux et commerciaux	14,1	
Créanciers multilatéraux:	14,1	
<b>Banque mondiale</b>		<b>6,3</b>
<b>FMI</b>		<b>2,3</b>
<b>BAfD/FAfD</b>		<b>2,2</b>
<b>BID</b>		<b>1,1</b>
<b>Autres</b>		<b>2,2</b>

**BAfD** - Banque africaine de développement  
**FAfD** - Fonds africain de développement  
**BID** - Banque interaméricaine de développement

Source: "HIPC Initiative: Update on Costing the Enhanced HIPC Initiative", IDA/Sec M99-679, 8 décembre 1999.

\* Non compris le Ghana, qui n'a pas demandé d'aide au titre de l'Initiative PPTE, le Libéria, la Somalie et le Soudan. Sur la base de l'application de la rétroactivité aux chiffres de fin 1998, qui étaient les derniers disponibles au moment de l'approbation des modalités renforcées, telles qu'elles sont examinées dans le document modificatif Banque mondiale/FMI de juillet 1999.



## BOLIVIE

### CONDITIONS À REMPLIR POUR ATTEINDRE LE POINT D'ACHÈVEMENT FLOTTANT

1. Comme l'ont approuvé les Conseils du FMI et de la Banque mondiale en janvier 2000, la Bolivie atteindrait son **point d'achèvement flottant** lorsque: a) elle aura appliqué le programme soutenu par le Fonds au titre de la facilité pour la lutte contre la pauvreté et pour la croissance; b) elle aura mené à terme la concertation nationale avec la société civile, qui doit se tenir au premier semestre de 2000; et c) elle aura parachevé sa stratégie de lutte contre la pauvreté et défini, dans le cadre du PSLP, un ensemble complet d'indicateurs à l'aide d'un processus participatif permettant de suivre les progrès accomplis vers la réduction de la pauvreté. Pour que le point d'achèvement soit atteint, il faudra aussi que les administrateurs de la Banque mondiale et du FMI examinent la démarche générale exposée dans le PSLP et l'approuve comme cadre de l'aide de la Banque mondiale et du Fonds. Les progrès généraux de la Bolivie en matière de lutte contre la pauvreté doivent aussi être généralement acceptables.
2. Selon les prévisions actuelles, les autorités auront élaboré un PSLP complet, leur permettant d'atteindre le point d'achèvement, vers la fin de 2000.

## BOLIVIE: APPLICATION DES POLITIQUES PPTE: DÉVELOPPEMENT RURAL ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Mesure	Indicateur	Achevé 1997	Achevé 1998	Observations
Améliorer le suivi des dépenses et des résultats dans le secteur social et le développement rural	1. Mise en place pour la mi-1998 d'une base de données et d'indicateurs permettant de suivre le développement rural et l'atténuation de la pauvreté	Oui	Oui	En constante amélioration
	2. Mise en place de systèmes efficaces aux niveaux central (fin 1997), préfectoral (fin 1998) et municipal (fin 1999) permettant de suivre les dépenses publiques dans le secteur social	Oui	Oui	Activité permanente exécutée par l'Unité d'analyse des politiques économiques (UDAPE) et le bureau national de la statistique (INE)
	3. Réexaminer et renforcer pour la fin de 1997 le rôle de l'Unité d'analyse des politiques sociales (UDAPSO) en matière de suivi des dépenses sociales et de la pauvreté	Oui	Oui	Achevé en 1997
Définir une politique claire concernant les fonds sociaux et ruraux	4. À achever pour mars 1998; ensuite introduction d'un nouveau système	Oui (en cours)	Partiellement	Définition des politiques et de la stratégie commencées en 1998, mais cette définition n'a pas été achevée et la mise en oeuvre n'a pas commencé en 1998.
Renforcer le régime foncier, améliorer la répartition des terres ainsi que la recherche agricole	5. Loi sur le registre immobilier à présenter au Congrès pour la fin 1998	Oui	Partiellement	Un projet de loi sur le registre immobilier a été présenté au Congrès, mais faute d'un accord général du secteur sur ce projet, et d'une coordination sur cette question, toute possibilité de progrès sur ce projet est bloquée.
	6. Recherche agricole compétitive et système de vulgarisation mis au point pour la fin 1997	Non	Partiellement	La création de fondations de recherche et de transfert de technologie a été proposée. Toutefois, leur structure a été modifiée en fonction des conditions mises par les donateurs bilatéraux, et cette proposition n'a pas encore été examinée par le gouvernement.
Établir une politique et un cadre pour la fourniture de microcrédits et de financements ruraux	7. À établir pour mars 1998 et ensuite appliquer	Oui	Oui	Le gouvernement a fait des progrès considérables vers l'établissement d'un cadre de politiques et la définition de mesures visant la fourniture de microcrédits ainsi que dans l'application de ces mesures. Néanmoins, la fourniture de crédits par le secteur privé dans les zones rurales ne dépasse pas le stade initial.



## BOLIVIE: APPLICATION DES MESURES PPTE: SANTÉ

Mesure	Indicateur	Achévé 1997	Achévé 1998	Observations
Mettre au point une stratégie nationale de santé publique dans le contexte de la décentralisation tendant, entre autres, à améliorer le financement de ce secteur	1. Stratégie à mettre au point pour la fin 1997 et mise en oeuvre à partir de la mi-1998	Oui (tardivement)	Oui	Il existe plusieurs versions du <i>Plan Estratégico de Salud</i> (PES), la première, datée d'octobre 1997, et la dernière d'août 1998. Le PES a commencé à être mis en oeuvre en 1998 avec la promulgation de lois spécifiques sur l'assurance médicale de base et sur la décentralisation des systèmes sanitaires au niveau des départements (DS 25060) et des municipalités (DS 25233).
	2. Proposition sur le mécanisme de financement du système de santé présentée pour la mi-1998 et mise en oeuvre par le système commencée à la mi-1998	Non	Partiellement	Une proposition de réforme du financement du système de santé n'a pas encore été mise au point. Toutefois, à la fin de 1998, quelques lois ont défini de nouveaux mécanismes financiers pour les soins de santé. L'attribution de 6,4% des 85% des transferts de fonds de l'administration centrale aux municipalités était liée à la loi sur le système de santé de base mise en oeuvre en juillet 1999. En outre, la destination de 10% des recettes de la Caja Nacional de Salud était liée à l'achat de vaccins pour l'immunisation des jeunes enfants. La Banque mondiale considérera que ces politiques ont été menées à bien lorsqu'une proposition détaillée aura été élaborée.
	3. Proposition sur le nouveau système de soins de santé dans toutes les municipalités présentée pour la mi-1998	Non	Partiellement	La loi sur l'assurance santé de base a été approuvée en décembre 1998 et mise en oeuvre en 1999. Elle garantit la fourniture de 70 interventions sanitaires de base par les municipalités et vise les 3 millions de personnes les plus pauvres du pays. De nombreuses municipalités (90%) ont signé des accords avec l'administration centrale pour mettre en oeuvre cette loi. Cependant, la plupart des municipalités sont dépourvues de l'infrastructure nécessaire pour assurer la fourniture de ces services. La Banque mondiale considérera que ces politiques ont été menées à bien lorsqu'une stratégie pour la fourniture des soins de santé de base aura été définie.
Augmentation des dépenses publiques consacrées à la santé	4. Fixation d'objectifs en matière de dépenses publiques de santé	Non	Oui	Des objectifs quantitatifs ont été définis pour 1998, 1999 et 2000. Toutefois, ces objectifs étaient extrêmement modestes. L'objectif fixé pour 1998 (1,28%) était inférieur à la valeur réelle de 1996 (1,31%) et les objectifs pour 1999 (1,34%) et 2000 (1,4%) ne prévoient pas d'augmentation importante.



## BOLIVIE: APPLICATION DES MESURES PPTE: ÉDUCATION

Mesure	Indicateur	Achévé 1997	Achévé 1998	Observations
Accroissement des dépenses publiques consacrées à l'éducation de base, en particulier des dépenses autres que les traitements	1. Fixer des objectifs pour les dépenses autres que les traitements	Non	Oui	Néant
Élaborer un plan de réduction des dépenses consacrées à l'enseignement supérieur par rapport au total des dépenses d'éducation	2. À achever pour la mi-1997	Non	Oui	Néant
Amélioration de la couverture de l'éducation de base en milieu rural, spécialement pour les filles	3. Mettre au point (pour la fin 1997) et commencer à mettre en oeuvre (pour la mi-1998) un plan d'amélioration de l'accès à l'éducation de base des filles en milieu rural	Non	Oui	Néant
Améliorer la qualité de l'éducation de base	4. Élaborer un programme d'action pour la mise en oeuvre permanente de programmes d'amélioration de la qualité du niveau scolaire	Oui	Oui	Néant
	5. Concevoir une stratégie visant à fournir un lot minimum de manuels scolaires à tous les élèves de l'enseignement primaire et secondaire pour la mi-1998	Oui	Oui	Néant
	6. Établir un système national d'évaluation pour la fin 1997, y compris une analyse de référence et la publication des résultats	Oui	Oui	Néant
Améliorer l'accès à l'éducation des jeunes enfants	7. Mettre en place une politique et un cadre institutionnel pour l'élaboration d'un programme visant la petite enfance	Oui	Oui	Néant
Adapter la réforme de l'éducation à la participation populaire et à la décentralisation	8. Apporter des modifications à la réglementation de la réforme de l'éducation pour la mi-1998	Non	Oui	Néant





## MAURITANIE

### A. STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

1. En 1998, le Gouvernement mauritanien a créé un Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion qui a pour mandat de concevoir, promouvoir et coordonner les politiques nationales dans les domaines des droits de l'homme, de la lutte contre la pauvreté et de l'insertion sociale, en consultation avec les ministères intéressés. S'agissant de la lutte contre la pauvreté, le Commissariat a deux grandes attributions: d'une part l'analyse et le suivi de la pauvreté; d'autre part la conception et la mise en oeuvre de programmes d'action ciblés qui ont pour objectif de subvenir aux besoins fondamentaux des plus démunis. Il travaille en étroite concertation avec les organisations non gouvernementales, les élus régionaux, les administrations locales, ainsi que le bureau national de la statistique et autres institutions compétentes. En novembre 1999, le gouvernement a créé par ailleurs un comité interministériel placé sous la présidence du Premier Ministre afin de coordonner l'action des pouvoirs publics dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

2. À la réunion du Groupe consultatif tenue en mars 1998, le gouvernement a présenté sa stratégie de lutte contre la pauvreté pour la période 1998-2001. Il est tout à fait conscient que pour comprendre la dynamique de la pauvreté il faut disposer de données de référence appropriées et de bonne qualité. À cet égard, cinq enquêtes sur les ménages ont été conduites entre 1987 et 1995, et deux profils de la pauvreté ont été établis, l'un en 1987/88, l'autre en 1995/96. Si ces enquêtes ont permis de réunir un nombre suffisant de données statistiques d'ordre économique et social pertinentes, celles-ci doivent maintenant être mises à jour. En outre, un travail d'analyse supplémentaire est nécessaire pour approfondir la compréhension des facteurs déterminants de la pauvreté et pour concevoir et évaluer les axes stratégiques de la lutte contre la pauvreté. Un recensement de la population et une enquête démographique et sanitaire vont être lancés prochainement, ainsi qu'une nouvelle enquête sur les dépenses des ménages (qui sera financée sur le budget national). Ces informations quantitatives seront complétées par une évaluation qualitative complète de la pauvreté qui sera menée avec la participation des diverses couches de la société.

3. Enfin, les autorités mauritaniennes se sont lancées dans l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la pauvreté reposant sur de larges bases et faisant appel à la participation de tous les intéressés, qui sera présentée aux Conseils de la Banque mondiale et du FIDA pour la fin de 2000. Elles se sont engagées à associer la société civile au processus d'élaboration et, dans ce contexte, le gouvernement a organisé en décembre 1999 la première d'une série de tables rondes à laquelle ont participé les principales parties prenantes du pays. Cette table ronde a réuni pendant trois jours les élus locaux et les représentants du parlement, 18 ONG travaillant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, d'autres groupes de la société civile, tels que les dirigeants syndicaux et religieux, et la communauté des donateurs. Des groupes de travail sur la microfinance, les travaux publics à forte intensité de main-d'oeuvre et le développement social étaient également au programme. Après la présentation d'un ensemble d'indicateurs disponibles et de leur évolution récente, la table ronde a ouvert le débat sur la stratégie de lutte contre la pauvreté, sur son contenu et ses objectifs, ainsi que sur le processus d'élaboration et de participation.

## **B. MESURES À METTRE EN OEUVRE ET OBJECTIFS À RÉALISER POUR ATTEINDRE LE POINT D'ACHÈVEMENT FLOTTANT**

4. Pour atteindre le point d'achèvement prévu dans le cadre de l'Initiative PPTE, la Mauritanie devra appliquer les mesures et atteindre les objectifs indiqués ci-dessous:

### **a) Mesures macroéconomiques et structurelles**

- Une **situation macroéconomique stable**, caractérisée par des équilibres intérieurs et extérieurs cohérents et durable, permettant une augmentation des dépenses consacrées à des programmes sociaux et de lutte contre la pauvreté soigneusement ciblés, sous réserve que les financements extérieurs soient disponibles et que la capacité d'absorption du pays soit suffisante.
- Une politique de change encourageant la diversification des exportations et la compétitivité extérieure, selon laquelle le taux de change officiel est exclusivement déterminé par le taux réel utilisé dans les opérations du marché interbancaire, avec la participation des bureaux de change. Cette politique doit être soutenue par un **régime de change** exempt de restrictions sur les paiements et les transferts liés aux opérations internationales courantes, et dans lequel l'écart entre le taux interbancaire et le taux du marché parallèle pour les transactions monétaires est maintenu au-dessous de 10%.
- La mise en oeuvre de **réformes fiscales et de bonne gouvernance**, y compris l'élimination des exonérations fiscales, l'unification de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la création de l'unité des gros contribuables et l'adoption de documents d'appel d'offres normalisés pour les marchés publics.
- La **privatisation** d'Air Mauritanie et d'une partie des grandes entreprises de services collectifs (OPT et SONELEC), conformément aux conditions convenues avec la Banque mondiale et le FIDA.
- Des progrès importants vers la pleine application par les banques commerciales des **règles prudentielles** générales établies par la loi bancaire de 1995, et en particulier le respect par chaque banque du ratio suivant d'engagement par rapport au capital: 20% dans le cas d'un emprunteur unique et 40% dans le cas d'un groupe d'emprunteurs solidaires.

### **b) Secteur social et lutte contre la pauvreté**

- L'établissement d'un **PSLP reposant sur une large base et faisant appel à la participation de tous les intéressés**, dans le cadre d'une stratégie de lutte contre la pauvreté, sous réserve qu'elle soit agréée par la Banque mondiale et le FIDA et de la réalisation de progrès satisfaisants dans l'exécution pendant au moins un an.
- Le renforcement de la **situation économique et sociale des pauvres** afin de ramener la proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté à 40%.
- L'amélioration de l'accès à l'enseignement primaire et secondaire et de la probabilité de poursuite des études de façon:
  - à porter le taux de scolarisation brut dans l'enseignement primaire à 99%;
  - à accroître la proportion des filles dans les effectifs totaux de l'enseignement primaire pour qu'il atteigne 49%;
  - à augmenter le taux de scolarisation brut dans l'enseignement secondaire du premier cycle pour le porter à 29%; et



ANNEXE VI

- à améliorer la perspective de poursuite des études à l'entrée de l'école primaire de façon à obtenir un taux de 67%.
  
- L'amélioration de l'état sanitaire et l'accès élargi à des soins de santé et de nutrition de qualité:
  - par la création d'un organisme central d'achat pour les médicaments et contraceptifs essentiels;
  - par l'augmentation du taux de vaccination des enfants à 70%;
  - par le maintien de la prévalence du VIH à son niveau de 1998 (moins de 1,2% de séropositifs parmi les donateurs de sang).

## MOZAMBIQUE

### A. CONDITIONS REQUISES POUR ATTEINDRE LE POINT D'ACHÈVEMENT FLOTTANT

1. Pour atteindre le point d'achèvement, le Mozambique devra a) avoir établi un PSLP complet, approuvé par les Conseils de l'IDA et du FIDA; b) avoir persévéré dans l'application du programme soutenu par le Fonds au titre de la FLPC et c) avoir accompli des progrès satisfaisants dans la mise en oeuvre de son programme de mesures essentielles, comme il est indiqué ci-dessous. Dans l'appréciation de ces derniers, une attention particulière sera portée au renforcement du suivi des ressources budgétaires destinées à la lutte contre la pauvreté, à la mise au point continue de stratégies et à l'affectation de crédits budgétaires aux secteurs de la santé et de l'éducation ainsi qu'au programme national contre le SIDA, aux progrès accomplis dans l'amélioration des indicateurs sociaux clés dans le second document présenté au point de décision de l'Initiative PPTE. Pour l'évaluation des résultats obtenus, il sera tenu dûment compte des conséquences des inondations. Compte tenu de leurs prévisions d'élaboration d'un PSLP complet, les autorités pensent pouvoir atteindre le point d'achèvement dans environ un an.

#### A. MESURES CLÉS À PRENDRE EN 2000

2. Le gouvernement s'est engagé à appliquer en 2000 les mesures clés ci-après.

##### a) Stratégie de lutte contre la pauvreté

- établissement de profils régionaux de la pauvreté;
- élaboration d'une matrice triennale des politiques remaniée ainsi que d'un cadre macroéconomique à l'appui de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

##### b) Développement social

- élaboration et approbation d'un nouveau plan stratégique pour le secteur de la santé;
- mise en oeuvre du plan stratégique national multisectoriel contre le VIH et le SIDA;
- augmentation des dépenses courantes de santé et d'éducation par rapport aux dépenses courantes totales.

##### c) Réforme du secteur public

- publication de rapports trimestriels d'exécution du budget comportant un classement sectoriel des dépenses;
- examen du régime d'exonérations fiscales et douanières;
- établissement d'un plan stratégique pour la réforme du secteur public comportant l'examen fonctionnel des ministères; et
- élaboration d'une politique concernant les entreprises publiques restantes et les sociétés dans lesquelles l'État détient une participation majoritaire.

##### d) Cadre juridique et réglementaire

- adoption d'un plan stratégique pour le système judiciaire;
- élaboration d'un nouveau code de commerce couvrant le droit des sociétés et des contrats;
- adoption d'une réglementation pour la participation du secteur privé dans les domaines des télécommunications et de l'énergie.

## RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

### RÉFORMES À RÉALISER POUR ATTEINDRE LE POINT D'ACHÈVEMENT FLOTTANT

#### A. POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE

1. Maintenir un **environnement macroéconomique stable**, comme permettra de le constater la bonne exécution d'un programme soutenu au titre de la FLPC.

#### B. MESURES STRUCTURELLES

2. **Gouvernance.** Adoption, publication et diffusion du plan d'action national de lutte contre la corruption, qui sera adressé notamment à toutes les autorités de district, organisation d'ateliers réunissant les autorités de district et la société civile, et adoption de plans anticorruption sectoriels visant l'administration fiscale, les marchés publics, la justice et les travaux publics.

3. **Gestion des finances publiques.** Présentation au Parlement de la loi sur la gestion des finances publiques et de la loi sur la vérification des comptes de l'État. Pleine application du système de gestion financière intégrée, y compris tous les crédits budgétaires votés ainsi que les recettes, fiscales et autres, et enregistrement de tous les engagements de dépenses, paiements et arriérés.

4. **Réforme fiscale.** Achèvement de la majeure partie du programme de réforme fiscale restant à mettre en oeuvre, notamment: application de la TVA aux produits pétroliers et consolidation de toutes les autres taxes grevant ces produits; suppression de la remise partielle des droits de douane dont bénéficient certaines importations et abstention d'imposer des valeurs en douane minimales supplémentaires, en basant les valeurs existantes sur les prix internationaux (sauf pour le sucre); harmonisation des incitations à l'investissement; réduction de l'ampleur des exonérations; réduction du nombre d'impôts de consommation de 52 à 6; suppression de la taxe retenue à la source sur les biens et services; lancement d'un régime unifié d'appels fiscaux; et enfin mise en place d'un régime de drawback plus efficace conformément aux recommandations formulées par l'assistance technique.

5. **Amélioration de l'environnement commercial.** Création d'un centre de services efficace pour les investisseurs; publication d'une réglementation foncière permettant d'utiliser la terre comme garantie dans les transactions commerciales.

6. **Amélioration du fonctionnement des services collectifs.** Signature d'accords de concession cédant les actifs des entreprises du secteur public à des sociétés de gestion privées; mise en route du processus de démembrement des entreprises du secteur public en entités commerciales autonomes en faisant appel à des conseillers; et enfin, adoption par le gouvernement du cadre pour l'établissement des autorités de régulation des services collectifs.

#### C. LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

7. Établissement du **PSLP** en faisant appel à la participation; premier rapport annuel intérimaire sur la mise en oeuvre du PSLP. Amélioration de la **base de données sur la pauvreté et de la capacité de suivi** au moyen d'une enquête sur le budget des ménages et de l'établissement de seuils de pauvreté et d'indicateurs fondés sur ceux-ci; approbation du dispositif institutionnel et d'un système permettant de suivre l'évolution des revenus, de la pauvreté, des indicateurs sociaux et des besoins des communautés. Renforcement des capacités du cabinet du Vice-Président et du bureau national de la statistique aux fins de collecte et d'analyse des données sur la pauvreté. Adoption d'un cadre de



ANNEXE VIII

dépenses à moyen terme et inscription de crédits au budget 2000/01 conformément aux objectifs de la lutte contre la pauvreté, y compris la rationalisation de l'enseignement supérieur et la constitution de fonds de roulement dans tous les hôpitaux.

8. **Éducation.** Achèvement de la carte scolaire couvrant 50% de toutes les collectivités locales.
9. **Santé.** Immunisation d'au moins 75% des enfants de moins de deux ans contre la rougeole, ainsi que la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (DTC). Mise en oeuvre de la campagne nationale de lutte contre le VIH/SIDA, y compris la réalisation d'un programme de visites dans 75% des districts.

## OUGANDA

### OPÉRER LES CHOIX DE POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE EN FONCTION DE LEURS INCIDENCES SUR LA PAUVRETÉ

#### A. PROCESSUS DE CONSULTATION

1. En juin 1997, l'Ouganda a lancé un plan d'action pour l'éradication de la pauvreté (PEAP), à l'issue d'un processus national de consultation auquel ont été associées les diverses parties prenantes (administration centrale et collectivités locales, société civile et secteur privé). Le PEAP définit les priorités nationales de la lutte contre la pauvreté et oriente les politiques sectorielles.
2. Un rapport sur la pauvreté (PSR) est publié tous les deux ans pour faire le point sur la mise en oeuvre du PEAP. Le PSR de 1999 comprend également des données provenant du récent projet d'évaluation participative de la pauvreté en Ouganda (UPPAP). L'UPPAP a consulté directement les communautés pauvres sur leurs priorités, leurs besoins et leurs perceptions de la qualité des services fournis et des politiques des pouvoirs publics.
3. Ces larges consultations font que l'implication de l'État et de la société civile dans le PEAP est très forte.

#### B. CHOIX DES POLITIQUES

##### a) Plan d'action pour la lutte contre la pauvreté

4. Le PEAP présente une analyse multidimensionnelle des priorités de la lutte contre la pauvreté. Les choix opérés dans le PEAP et l'UPPAP sont notamment les suivants:

- plus forte pondération de la fourniture d'eau à usage domestique dans le budget de l'État et dans les budgets locaux, les communautés ayant considéré l'accès à une eau salubre comme prioritaire;
- prise en compte des contraintes et des priorités signalées par les producteurs primaires lors de la conception du Plan national pour la modernisation de l'agriculture; et
- insistance sur la sécurité (des individus, des ménages, des communautés et des régions) et sur la gouvernance comme facteurs clés de la lutte contre la pauvreté.

##### d) Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT)

5. Un CBMT a été introduit en 1994/95 pour l'établissement des priorités budgétaires à moyen terme. Le gouvernement utilise le CBMT depuis 1997/98 pour mieux aligner les priorités en matière de dépenses sur le PEAP tout en préservant la stabilité financière à moyen terme et en assurant une plus large participation à l'élaboration des choix en matière de dépenses. Le CBMT attribue des enveloppes budgétaires globales aux ministères qui se chargent de la répartition sectorielle. Depuis 1997/98, des groupes de travail sectoriels, créés pour élaborer les priorités sectorielles dans les limites des dépenses prévues, ont réuni les donateurs et les ONG aux côtés du Ministère des finances et des ministères fonctionnels.

6. Pour la première fois, la société civile participe à la concertation sur les priorités et les engagements de dépenses.

7. Pour mieux tenir compte des priorités des districts en matière de lutte contre la pauvreté et associer les autorités locales au processus de définition des dépenses à moyen terme, les fonctionnaires locaux préparent également des plans de dépenses à moyen terme.

8. Ce processus concourt à l'élaboration du document sur le cadre budgétaire et des budgets annuels.

**c) Le fonds d'action pour la pauvreté (FAP)**

9. Le gouvernement a créé un fonds d'action pour la pauvreté afin de renforcer la transparence et le suivi de l'Initiative PPTE et des ressources fournies par les donateurs pour les programmes de dépenses axés sur la pauvreté.

10. Le FAP a quatre caractéristiques essentielles: il est pleinement intégré dans le budget de l'État; 5% de ses ressources sont affectées à l'amélioration de la reddition de comptes des programmes FAP; les programmes FAP sont axés sur les résultats; et les dépenses, l'exécution des projets et les résultats sont examinés tous les trimestres avec les donateurs et les représentants de la société civile.

**d) Changements institutionnels**

11. Les changements institutionnels comprennent le rôle accru des districts dans l'élaboration, la sélection et l'exécution du PEAP; le renforcement du partenariat entre l'État et la société civile; et la création d'un environnement politique plus ouvert où les questions précédemment sensibles (par exemple la propriété foncière, l'autonomisation des femmes, la sécurité, la corruption et la gouvernance) sont maintenant ouvertement débattues.

### **C. APPLICATION DES POLITIQUES**

**a) Décentralisation des services**

12. Les récentes conclusions de l'UPPAP montrent que le profil de la pauvreté présente de grandes différences d'un district à l'autre. En conséquence, les responsables politiques reconnaissent la nécessité d'une certaine souplesse dans la fixation des priorités et des budgets des différents districts.

13. La décentralisation contribue à accélérer la mise en place de subventions de péréquation qui permettent aux districts de faire face aux priorités identifiées localement en matière de pauvreté: la nécessité d'une plus grande souplesse dans la conception des subventions conditionnelles a été reconnue.

**b) Planification participative au niveau des districts**

14. Dans un premier temps, l'UPPAP travaillera directement avec 10 districts afin de renforcer leur capacité de consultation des communautés pauvres dans les domaines de la planification et de la budgétisation au niveau des districts.

**c) Suivi des objectifs intermédiaires et des résultats des politiques**

15. Un processus budgétaire transparent comportant de nombreuses filières de responsabilité (partenaires locaux tels que les collectivités locales, la presse, les groupes communautaires, les ONG et les donateurs) est en cours de mise au point. Pour accroître la transparence de la gestion décentralisée des dépenses dans le cadre du FAP, les sommes versées à chaque district sont publiées dans la presse. Dans le secteur de l'éducation, les crédits budgétaires attribués aux écoles sont affichés





ANNEXE IX

sur certains panneaux d'affichage scolaires. La société civile (ONG, fonctionnaires de district, parlementaires et médias) se réunit tous les trimestres avec les fonctionnaires de l'administration centrale pour examiner l'exécution du budget.

16. L'unité de suivi de la pauvreté regroupe les enquêtes annuelles sur les ménages, effectuées par le Bureau de statistique de l'Ouganda, avec les autres sources de données (en particulier l'analyse participative, les enquêtes sectorielles, et les sources de données des ministères fonctionnels) afin d'assurer que les données et les perceptions intéressant les pauvres exercent une influence constante sur les politiques.

**PRINCIPAL NON REMBOURSÉ DES PRÊTS AUX PPTE AU 31 DÉCEMBRE 1999**

	Encours du principal en DTS Déc. 99	Arriérés en DTS* 31 mai 2000	Total exigible en DTS	Total de la dette traitée, en DTS Initiative renforcée	Total général en DTS Total
1 Angola	2 946 038	8 333	2 954 371		2 954 371
2 Bénin	28 749 677		28 749 677		28 749 677
3 Bolivie	–		0	32 610 471	32 610 471
4 Burkina Faso	10 941 712		10 941 712	10 941 712	21 883 423
5 Burundi	14 579 207		14 579 207		14 579 207
6 Cameroun	11 435 128	2 290 874	13 726 003		13 726 003
7 République centrafricaine	20 436 415	260 602	20 697 018		20 697 018
8 Tchad	6 906 214		6 906 214		6 906 214
9 Congo, R.D. du	2 655 762	4 753 716	7 409 478		7 409 478
10 Congo	18 147 432	2 057 545	20 204 977		20 204 977
11 Côte d'Ivoire	2 540 776		2 540 776		2 540 776
12 Guinée équatoriale	5 579 090	43 181	5 622 271		5 622 271
13 Éthiopie	44 608 796		44 608 796		44 608 796
14 Ghana	*	231 815	*	*	*
15 Guinée	32 341 193		32 341 193		32 341 193
16 Guinée-Bissau	6 622 665	693 171	7 315 837		7 315 837
17 Guyana	2 798 013		2 798 013		2 798 013
18 Honduras	13 825 691		13 825 691		13 825 691
19 Kenya	22 260 183		22 260 183		22 260 183
20 Laos	*	*	*	*	*
21 Libéria	10 179 774	10 487 720	20 667 494		20 667 494
22 Madagascar	32 089 844		32 089 844		32 089 844
23 Malawi	36 699 035	33 333	36 732 368		36 732 368
24 Mali	36 200 282		36 200 282		36 200 282
25 Mauritanie	–	293 935	293 935	34 912 948	35 206 883
26 Mozambique	–		0	32 271 650	32 271 650
27 Myanmar	0		0		0
28 Nicaragua	15 990 134		15 990 134		15 990 134
29 Niger	23 030 049	231 057	23 261 106		23 261 106
30 Nigéria	19 666 467		19 666 467		19 666 467
31 Rwanda	23 207 979	138 634	23 346 614		23 346 614
32 Sao Tomé-et-Principe	4 863 111	45 454	4 908 565		4 908 565
33 Sénégal	27 794 101		27 794 101		27 794 101
34 Sierra Leone	18 892 148	1 268 163	20 160 311		20 160 311
35 Somalie	17 298 566	6 735 504	24 034 070		24 034 070
36 Soudan	71 048 190		71 048 190		71 048 190
37 République-Unie de Tanzanie	–		0	49 530 777	49 530 777
38 Togo	14 121 672		14 121 672		14 121 672
39 Ouganda	–		0	50 181 004	50 181 004
40 Viet Nam	15 404 736		15 404 736		15 404 736
41 Yémen	62 580 295		62 580 295		62 580 295
42 Zambie	43 099 128	23 484	43 122 613		43 122 613
<b>Total</b>	<b>719 539 504</b>	<b>29 596 521</b>	<b>748 904 211</b>	<b>210 448 562</b>	<b>959 352 773</b>
<b>Pourcentage du total général</b>			<b>78</b>	<b>22</b>	<b>100</b>

\* 1 DTS = 1,32002 USD